

In

Excluded from Original Record, Vol 8 page 338 removed from the Secretary of
State's Office pursuant to Act of Assembly, Dec 1899 & passed by U.S. Senate Dec
1892.

KK
 No 5. The last will & testament of Catherine Le Noble. Boudelot, 1703.
 Au Nom du Sen du Fils du St Esprit Amen. Je Catherine le
 Noble veuve de feu Henry Le Noble demeurant a present dans la
 Paroisse de St Jean Baptiste, les Jures de la Paroisse d'Esprit Saint
 Carlotine du Sud Comté de Barclay, qui en que affligé de malade
 apres avoir recommande mon ame a Dieu, la priant par le saint
 Esprit du presens sang de Jesus Christ, mon Redempteur de me
 pardonner mes pechez dont Je luy demande humblement pardon;
 Je luy lègue mon Testament et declaration de ma derniere Volonté.
 Premièrement Je veux et pretant que toutes mes debtes justes et
 legitimes Soyent payees et satisfaites. Secondement Je donne
 et lègue au Curier de l'Eglise françoise de Charles Town la somme
 de dix Sours monnoys courante de cette Province. Item Septieme
 Je lègue aux pauvres de la Paroisse d' St Jean la somme de dix Sours
 monnoys courante de cette Province. Item. Je donne et lègue a
 ma petite fille Catherine Chateigner la somme de deux cents Sours
 monnoys courants de cette Province. Item. Je donne et lègue a ma
 dite petite Catherine Chateigner sept Cuilleres d'argent qui sont a
 present a Ville. Item. Je donne et lègue a ma fille Catherine le
 Noble ce lot de terre qui luy en ville qui ma esté donnee par ma
 mere et puis et pretant que luy ma dite fille seroit a mourir sans
 Enfans le dit lot de terre reviendra aux enfans de ma fille Suzanne
 Ravenel. Item Je donne et lègue a mon petit Fils Paul Ravenel
 Ravenel un lot et un tiers de terre que luy a Charles Town au pres
 de mon^{re} de la Consellieur et auquas qu'il vint a mourir et sans
 Enfans avec l'age de vingt et un an le dit lot de terre reviendra aux
 enfans de ma dite fille Suzanne Ravenel et auquas qu'on trouvera
 a propos de vendre ledit lot de terre pour le bien de mon dit petit
 fils Paul il sera a la liberte de son pere de la faire. Item Je
 lègue a mon dit petit fils Paul Ravenel et a ses heritiers